

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 9 décembre 2019

**TROPHEES ECO ACTIONS - CANDIDATURE DE LA VILLE AU PRIX CADRE
DE VIE**

NOTE DE SYNTHESE

Depuis 29 ans, l'association nationale et internationale des Maires et des élus locaux pour le développement durable, dénommée « Les Eco Maires », organise un concours national intitulé les « Trophées Eco Actions », afin de valoriser l'exemplarité locale en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

Les objectifs visés par ce concours consistent à inciter les élus à engager des politiques environnementales et de développement durable innovantes, être une source d'inspiration et de diffusion des bonnes pratiques, identifier de nouvelles collectivités référentes, et enfin mettre en évidence la contribution de l'échelle locale au « penser global ».

Le concours des Trophées Eco Actions consacre trois actions durables les plus exemplaires. Cinq prix sont également décernés pour des actions réalisées ou en cours de réalisation, à savoir :

- le « Prix de l'innovation » qui récompense une collectivité pour son action innovante en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable,
- le « Prix Citoyenneté » qui prime une action prenant en compte les aspects citoyens du développement durable,
- le « Prix Démocratie Jeunesse » qui distingue une action exemplaire et innovante des conseils d'enfants ou de jeunes en matière de protection de l'environnement et de développement durable,
- le « Prix Cadre de vie » qui récompense une action alliant environnement et développement durable avec le cadre de vie,

- le « Prix du Mandat » qui met à l'honneur les actions entreprises sur toute la durée d'un mandat électoral.

Après instruction des dossiers de candidature, un jury composé de maires, parlementaires, partenaires de l'association des Eco Maires et représentants d'institutions telles que le Ministère de la Transition Ecologique et solidaire, l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) et l'Agence Française de la Biodiversité, délibérera en décembre 2019. Une cérémonie officielle d'annonce des résultats interviendra début 2020 avec la remise des prix à l'Assemblée Nationale pour les collectivités lauréates.

L'obtention de cette reconnaissance institutionnelle constituerait une réelle opportunité pour la Ville en termes de valorisation des actions transversales menées en faveur de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique de son territoire communal.

En effet, la Ville a initié, depuis plusieurs années, un ambitieux programme de développement durable sur l'ensemble de ses quartiers, notamment en matière de réduction de la consommation d'énergie du patrimoine communal bâti, de diminution des gaz à effet de serre émis par son parc de véhicule communal, de gestion plus durable des déchets, d'éducation à l'environnement et la participation citoyenne, mais aussi de prévention de la biodiversité et de la ressource en eau.

Plus spécifiquement sur l'important quartier du Val Fourré (classé quartier prioritaire de la Politique de la Ville et représentant la moitié du nombre d'habitants de Mantes-la-Jolie), le nouveau projet de renouvellement urbain intègre dans toutes ses composantes une forte dimension environnementale avec un haut niveau d'ambition et d'exigence. Dans un contexte de réchauffement climatique à l'échelle mondiale, ces nouvelles actions représentent des contributions locales nécessaires aux défis environnementaux nationaux.

L'intervention de la Ville, en tant que maître d'ouvrage, contribue à la lutte contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains en favorisant au maximum le développement de la nature en milieu urbain et la préservation de la ressource en eau sur l'ensemble de son domaine de compétences. Pour cela, une approche globale est prévue sur le quartier du Val Fourré avec la végétalisation des murs et toitures des équipements publics communaux, la création d'aires de jeux d'eau et fontainerie sèche, la mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces publics et espaces verts pour leur entretien, la désimperméabilisation des sols, la création de jardins partagés et d'une ferme aquaponique avec un traitement spécifique et innovant de la consommation en eau, la sensibilisation des jeunes générations à la ressource en eau etc.

En effet, la maîtrise de la gestion de cette ressource au quotidien est essentielle pour maintenir un fonctionnement naturel du cycle de l'eau et inverser les phénomènes de canicules et de réchauffement climatique. L'acquisition de stations de mesure de chaleur permettra enfin de suivre dans le temps les effets de la mise en œuvre de ces opérations.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à proposer la candidature de la Ville auprès de l'association des Eco Maires, au titre du prix « Cadre de vie » dans le cadre du concours intitulé « Trophées Eco Actions ».

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les modalités du concours intitulé « Trophées Eco Actions » organisé par l'association Les Eco Maires sur l'année 2019,

Considérant l'ambition environnementale du nouveau projet de renouvellement urbain du quartier du Val Fourré,

Considérant la volonté de la Ville de contribuer localement aux défis environnementaux nationaux d'adaptation au changement climatique par la mise en œuvre d'un programme de lutte contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains en favorisant au maximum le développement de la nature en milieu urbain,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **de proposer** la candidature de la Ville auprès de l'association des Eco Maires, au titre du prix « Cadre de vie », dans le cadre du concours intitulé « Trophées Eco Actions »,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents nécessaires et tous les documents contractuels éventuels y afférents.

Le Maire

Raphaël COGNET